



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

AVIS

2008-11-25

Rue du Trône, 100
1050 Bruxelles

Vous avez eu un accident du travail.
Votre conjoint, un parent ou un ami se trouve dans cette situation.
Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide.

Une assistante sociale du Fonds des accidents du travail est à votre disposition.

Bruxelles: F.A.T. Rue du Trône, 100
tél. 02 506 84 92

Le jeudi de 09 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00

Liège: Boutique Urbaine (3^e étage), Rue des Mineurs, 17
tél. 04 223 26 40

Le lundi de 9 h 00 à 12 h 00
En juillet et août : une permanence par mois

Verviers: Place du Marché, 1
tél : 087 32 52 93

Le mardi de 9 h 30 à 12 h 00
En juillet et août : une permanence par mois

Libramont : Place communale, 9
tél : 061 51 01 64

Le 2^{ème} lundi du mois de 14 h 00 à 16 h 00
Pas de permanence en juillet et en août

Notre objectif :

Vous faire connaître la législation sur les accidents du travail dans le secteur privé (loi du 10 avril 1971).

Vous aider à obtenir la réparation à laquelle vous avez droit.